

BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 28 Avril 1909

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C<sup>o</sup>

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1909

# BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

## Conseil d'Administration :

MM. E. GOUIN, *Président*,  
L. RENOARD, *Vice-Président*,  
CHEV. R. DE BAUER, *Administrateur*,  
A. BÉNAC, —  
C<sup>te</sup> I. DE CAMONDO, —  
CH. DEMACHY, —  
C<sup>te</sup> FOY, —  
C<sup>te</sup> A. DE GERMINY, —  
ED. NOETZLIN, —  
E. STERN, —  
J. H. THORS, —

## Censeurs :

MM. A. CHOPPIN DE JANVRY et G. DUTILLEUL.

## Commissaires

POUR L'EXERCICE 1909 :

MM. R. SAUTTER et G. TEYSSIER.

## Directeur général :

M. A. TURRETTINI

## Directeurs :

MM. E. CHEVRANT, E. MORET, E. DUPASSEUR et H<sup>co</sup> FINALY.

## Directeur Adjoint :

M. G. ROQUERBE.

## Sous-Directeur :

M. H. CHABERT.

## Fondés de Pouvoirs :

MM. J<sup>h</sup> CHOPPIN DE JANVRY, R. BOUSQUET et F. GAINE.

## Chef du Contrôle :

M. A. STOSKOPF.

# BANQUE

DÉ

# PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 28 Avril 1909

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport des Commissaires.

Résolutions de l'Assemblée.

Comptes de l'Exercice 1908.

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C<sup>o</sup>

RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1909

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 28 Avril 1909

---

MESSIEURS,

L'exercice 1908, dont nous venons vous soumettre les comptes, conformément aux prescriptions de l'article 24 des Statuts, a donné des résultats satisfaisants, quoiqu'il ait eu à subir, à son début, l'influence de la crise monétaire, que nous vous avons signalée dans notre dernier Rapport. Mais, dans les mois suivants, cette crise a rapidement diminué d'intensité; le ralentissement dans les

affaires, qui avait été l'une de ses conséquences, a fait place à une période d'activité qui ne s'est pas démentie pendant tout le reste de l'année. Quant à la baisse que cette crise avait provoquée sur l'ensemble des valeurs et dont la répercussion s'était fait sentir sur les titres de notre portefeuille au 31 Décembre 1907, elle n'a pas persisté et une reprise importante des cours lui a succédé.

Les principales opérations financières auxquelles nous avons donné notre concours ont été les suivantes: l'augmentation du capital de la Compagnie du Chemin de fer Électrique Souterrain Nord-Sud de Paris; de la Compagnie Générale Transatlantique; de la Société Anonyme de Travaux Dyle et Bacalan; l'émission des obligations 4 % du Crédit Foncier Égyptien; des obligations 4 1/2 % de la Compagnie du Chemin de fer Nord-Donetz; des obligations 4 % de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Mexique; de l'Emprunt Chinois 5 %; des Bons du Trésor 5 % de l'État de Sao Paulo.

Nous continuons à suivre avec intérêt le développement économique de la République Argentine. Les recettes de la Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé sont en augmentation sensible. La construction des réseaux de la Compagnie Générale des Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres et de la Compagnie du Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano se poursuit dans des conditions normales, et nous continuons à penser que les produits de ces réseaux, lorsqu'ils seront exploités en totalité, justifieront les prévisions formulées à l'origine.

La dernière période de l'exercice a été consacrée à la préparation de l'Emprunt Russe, qui devait servir, pour une part importante, au remboursement des Bons du Trésor 5 % émis en 1904.

Cette opération a été réalisée en Janvier 1909, c'est-à-dire postérieurement à la clôture de l'exercice; ses résultats profiteront à l'exercice 1909.

Le Bilan général au 31 Décembre dernier présente un total de 499,773,046 fr. 53 c. Le Rapport de vos Commissaires donne, sur les différents chapitres de ce Bilan, des explications auxquelles nous nous référons. Nous passons donc immédiatement à l'examen du Compte de Profits et Pertes en vous signalant les différences que comportent les chapitres les plus importants de ce compte, comparés à ceux de l'exercice précédent.

#### Au Crédit :

Le chapitre *Commissions* présente un solde de 2,980,543 fr. 70 c., en diminution sur celui de l'année précédente qui avait été de 4,520,998 fr. 96 c. : cette diminution porte principalement sur le rendement moindre des émissions en 1908.

Le chapitre *Intérêts et Bénéfice du Portefeuille* (6,115,557 fr. 24 c.) est également en diminution sur les résultats de 1907, qui étaient de 7,736,620 fr. 86 c. Il en est de même pour le chapitre *Reports* qui n'a produit que 760,825 fr. 41 c., au lieu de 1,581,023 fr. 91 c. Cette importante diminution sur ces deux derniers chapitres est due au taux réduit du loyer de l'argent pendant la plus grande partie de l'exercice.

Nous avons rappelé, au début de ce Rapport, la cause de la dépréciation qui avait affecté le cours des titres de notre portefeuille au 31 Décembre 1907. Ce portefeuille a profité du relèvement qui s'est opéré, pendant l'année 1908, sur l'ensemble des valeurs; par suite, le chapitre *Fonds Publics, Actions et Obligations*,

se solde par un bénéfice de 6,514,533 fr. 84 c., bénéfice, qui provient, pour 3,706,191 fr. 78 c., d'opérations entièrement liquidées.

Les bénéfices des succursales sont sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent.

Les divers éléments qui constituent le *débit* du **Compte de Profits et Pertes** ne motivent pas d'observations spéciales : nous mentionnerons seulement l'inscription d'une somme de 134,000 francs sous le titre « Annuité pour la Dotation de retraites et de la Caisse de Prévoyance pour le Personnel, à Paris » ; ce chapitre remplace celui qui figurait sous le titre de « Fonds de Secours et de Prévoyance pour les Employés », et en faveur duquel vous votiez, chaque année, depuis l'origine de la Banque, un prélèvement sur les bénéfices ; nous vous indiquerons plus loin la raison de cette modification.

En résumé, le bénéfice net de l'exercice 1908 s'élève à 13,862,964 fr. 55 c., auxquels il faut ajouter le reliquat reporté de l'exercice antérieur, soit 9,318,582 fr. 05 c. : ensemble 23,181,546 fr. 60 c.

Nous vous proposons de fixer le dividende de l'exercice à 65 francs par action, au lieu de 60 francs distribués pour l'exercice 1907. Ce dividende de 65 francs pour les 150.000 actions constituant le capital social, absorbera une somme de 9,750,000 francs, à laquelle il faut ajouter celle de 666,666 fr. 66 c. représentant la part de 10 % revenant au Conseil d'Administration.

Nous vous proposons, en outre, d'augmenter légèrement le prélèvement minimum prévu pour la réserve légale (lequel devrait être de 693,148 fr. 22 c.) et de le porter à 762,750 francs de façon à compléter cette réserve à son minimum obligatoire (7,500,000 fr.), correspondant au dixième du capital social. Nous vous deman-

dons enfin de porter une somme de 2,000,000 de francs au Fonds de Prévoyance, dont 1,800,000 francs pour le Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires et 200,000 francs pour le Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice.

Après ces divers prélèvements il resterait une somme de 10,002,129 fr. 94 c. qui serait à reporter au Crédit du Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1909.

Si, à ce report à nouveau qui, sous une forme différente, constitue un supplément de réserves, soit. . . . Fr. 10.002.129 94 nous ajoutons les réserves proprement dites :

1° Réserve légale. . . . Fr. 7.500.000 »	
2° Réserve extraordinaire. . . 21.250.000 »	
3° Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires. . . 38.100.000 »	
	<hr/>
	66.850.000 »

Nous obtenons un total de. . . . Fr. 76.852.129 94

Nous tenons à rappeler, une fois de plus, le concours que nous donnent, à Paris et dans les succursales, la Direction et le personnel dont nous sommes toujours heureux de constater l'activité et le dévouement.

Nous vous avons dit l'an dernier, que nous étudions l'extension, à la plus grande partie de notre personnel, de l'organisation de retraites que nous avons créée pour nos garçons de recettes et de bureaux. Cette étude nous a amenés à décider l'institution d'une Caisse de Prévoyance en faveur des employés de tout grade du siège social.

Le principe sur lequel est fondée cette Caisse est le suivant :

Tout adhérent doit verser à la Caisse une somme mensuelle égale à 5 % de son traitement et une somme égale à 5 % du montant de ses gratifications et la Banque intervient, en versant chaque année une allocation égale au montant des retenues versées par le personnel, en limitant toutefois, pour l'application de ces dispositions, au chiffre annuel de 12,000 francs, le maximum des traitements susceptibles d'être soumis aux retenues et donnant lieu à une allocation de la Banque.

Cette Caisse, à laquelle l'adhésion est facultative, a une autonomie propre et ses Statuts ; elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de Délégués nommés par les adhérents et de fonctionnaires désignés par le Conseil d'Administration de la Banque ; elle est destinée à assurer aux adhérents la constitution d'un capital.

Quant à l'organisation instituée en faveur des garçons de recettes et de bureaux et qui est basée sur la constitution d'une rente à la Caisse Nationale de Retraites pour la Vieillesse, elle a été maintenue sans modification. Cette organisation qui fonctionne depuis 1904 et la création de la Caisse de Prévoyance qui a pris date à compter du 1<sup>er</sup> Janvier dernier, sont des mesures qui concernent l'avenir, mais il y avait aussi à se préoccuper du passé : nous y avons pourvu en faisant bénéficier les employés et les garçons, comptant au moins cinq années de service au 1<sup>er</sup> Janvier 1909, des avantages qui leur auraient été acquis si les dispositions prises en leur faveur avaient reçu leur application depuis l'origine de la Banque, c'est-à-dire depuis 1872. De ce fait, la Banque apportera pour le règlement du passé une double contribution en prenant à sa charge les versements correspondant d'une part à sa contribution propre, et, d'autre part, à la

retenue que les employés ou garçons auraient dû subir dans le passé.

Ce régime, concernant le passé, comporte le versement aux employés d'un capital et l'attribution d'une rente pour les garçons de recettes et de bureaux lorsque employés ou garçons auront rempli la double condition de vingt-cinq ans de services et de cinquante-cinq années d'âge.

L'application des décisions que nous venons de vous exposer a motivé des inscriptions spéciales dans les comptes au 31 Décembre dernier, savoir :

**Au Passif du Bilan**, la somme de 1,098,995 fr. 09 c. sous la rubrique « Dotation en faveur du Personnel » (compte ancien). Cette somme représente le montant (accru des intérêts à 4 %) des prélèvements sur les bénéfices que vous avez votés pour le Fonds de Secours et de Prévoyance pour les Employés. Mais limitée à cette somme de 1,098,995 fr. 09 c., la dotation aurait été insuffisante pour assurer le service des charges devant résulter de l'application des décisions que nous avons prises. Nous avons donc pour cette année, et nous aurons pour les années suivantes, à inscrire au débit du Compte de Profits et Pertes une annuité complémentaire : cette annuité, jointe à celle nécessaire pour le fonctionnement de la Caisse de Prévoyance pour les Employés et de l'organisation instituée en faveur des garçons de recettes et de bureaux, représente 134,000 francs que vous voyez pour la première fois figurer au débit du Compte de Profits et Pertes.

Nous sommes persuadés que vous donnerez votre entière approbation aux mesures que nous avons prises en faveur de notre personnel, auquel nous avons été heureux de donner ce témoignage

de notre intérêt, afin de reconnaître des services dont nous n'avons jamais eu qu'à nous féliciter et d'encourager une stabilité qui est un élément de force pour notre Établissement.

Au cours de l'exercice dernier, notre Conseil d'administration a été douloureusement éprouvé : la mort de M. Henri BAMBERGER a été vivement ressentie par nous tous. M. BAMBERGER avait été Directeur de la Banque de Crédit et de Dépôts des Pays-Bas. Lorsqu'en 1872, en vue de réunir, avec quelques adjonctions nouvelles, les principaux éléments qui composaient la Banque de Paris et la Banque de Crédit et de Dépôts des Pays-Bas, notre Société fut fondée, M. Henri BAMBERGER fut appelé à faire partie de son Conseil d'administration. Depuis lors, et jusqu'aux derniers jours de sa vie, M. BAMBERGER a mis au service de la Banque ses éminentes qualités de financier, sa vive et claire intelligence, son expérience consommée, avec un dévouement et une assiduité qui ne se sont pas démentis un seul instant.

Vous vous associerez, Messieurs, à l'hommage que nous rendons à un Collègue à qui nous étions attachés par les liens d'une longue et amicale collaboration.

L'approbation des comptes de l'exercice comportant le quitus de la gestion des Administrateurs, le versement de la somme de 457,362 fr. 23 c., appartenant à M. BAMBERGER dans le Fonds de Prévoyance au 31 Décembre 1908, et de celle qui lui reviendra dans le prélèvement pour ce même fonds sur les bénéfices de l'exercice 1908, devra, conformément à l'article 47 des Statuts, être fait à ses ayants droit.

La mort de M. BAMBERGER n'a pas été le seul deuil que nous ayons à déplorer : M. G. THENON, l'un des Sous-Directeurs du Siège

central, est mort il y a quelques semaines. Nous apprécions tous les services qu'il nous rendait et qui s'étaient plus spécialement affirmés par le concours qu'il nous avait donné dans l'organisation de l'encaissement du produit des douanes servant de garantie à l'Emprunt marocain 5 % 1904.

M. SCHULTHESS, Directeur de notre succursale d'Amsterdam, ayant, à notre grand regret, résigné ses fonctions, nous avons nommé pour le remplacer M. SIÉGERS, qui remplissait les fonctions de Sous-Directeur auprès de cette Succursale.

MM. ARBELOT et H. VAN WIJCK, fondés de pouvoirs du Siège central, qui appartenaient à la Banque depuis sa fondation, ont décidé de prendre leur retraite. Nous conservons le souvenir du concours dévoué qu'ils nous ont donné pendant leur longue collaboration.

Vous n'avez pas, cette année, d'Administrateurs à réélire.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de M. A. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Pour exécuter le mandat que vous avez bien voulu nous confier dans votre Assemblée générale ordinaire du 12 Mai 1908, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 Décembre 1908.

Notre examen nous a été grandement facilité par la lecture d'états des plus détaillés et par les nombreuses explications que votre Direction a bien voulu nous fournir et dont nous tenons à la remercier ici.

### ACTIF

Le total de l'actif s'élève à . . . . .	Fr.	499.773.046 53
somme dont il y a lieu de retrancher . . . . .		41.324.052 15
montant des comptes intitulés <i>Comptes fixes et Comptes Courants des Succursales</i> qui figurent également au passif;		

en réalité le chiffre de l'actif est de . . . . .	Fr.	<u>458.448 994 38</u>
---	-----	-----------------------

Sur les quinze chapitres de l'Actif, six consistent soit en argent comptant, soit en valeurs immédiatement réalisables.

Ce sont :

1° <i>Espèces en Caisse et à la Banque.</i> . Fr.	29.315.370 50
2° <i>Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger.</i> . . . . .	2.066.942 35
3° <i>Portefeuille (Paris, Province et Étranger).</i> . . . . .	48.874.259 34
4° <i>Reports.</i> . . . . .	80.577.000 85
5° <i>Liquidation.</i> . . . . .	1.243.838 50
6° <i>Coupons à encaisser.</i> . . . . .	1.871.751 49
ENSEMBLE . . . . Fr.	<u>163.949.163 03</u>

Les Établissements chez lesquels la Banque a des fonds en dépôt jouissent du meilleur crédit.

Tous les effets en portefeuille, échus au jour de notre examen, avaient été régulièrement encaissés.

Les reports ont tous été réglés aux dates ordinaires de liquidation.

Les créances groupées sous la rubrique *Correspondants et Comptes courants* dont le montant est de 166,847,766 fr. 49 c. sont d'une

réalisation facile ; les *Fonds d'États, Actions et Obligations*, qui figurent au Bilan pour 79,362,838 fr. 28 c., contiennent un grand nombre de valeurs ayant un large marché, et se traitant journellement à la Bourse ; ces deux chapitres constituent donc pour une large part de véritables disponibilités.

Suivant le principe de la division des risques, qui a toujours été appliqué à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, le chapitre *Fonds d'États, Actions et Obligations* renferme une grande variété de placements ; c'est ainsi que nous relevons, dans la liste des valeurs, 28 Fonds d'États différents, 313 espèces d'actions et 54 d'obligations de Sociétés diverses ; ces chiffres comprennent d'ailleurs aussi bien le portefeuille des Succursales que celui de Paris.

L'estimation de ces valeurs a été faite comme de coutume d'après les cours du 31 Décembre lorsque ce cours est le plus bas du mois ou sur la moyenne des cours de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure à la cote du 31. Plusieurs valeurs ont d'ailleurs été laissées à des prix inférieurs aux cours de Décembre. Les valeurs non cotées ont été portées à des prix qui ne doivent pouvoir laisser aucun mécompte.

Les *Avances sur Garanties* s'élèvent à 3,315,109 fr. 35 c.

Le compte *Participations* comprend 63 affaires diverses qui ne sont portées que pour les sommes actuellement déboursées ; plusieurs de ces affaires ont d'ailleurs donné lieu à des amortissements.

Les comptes *Divers* n'appellent aucune observation particulière ; ils contiennent un certain nombre de comptes d'ordre.

Les Immeubles figurent pour le même chiffre que précédemment.

### PASSIF

Dans un Passif qui, défalcation faite des comptes d'ordre que nous avons déjà vus à l'Actif, s'élève à 458,448,994 fr. 38 c., les sommes dues aux tiers se montent à 293,139,036 fr. 25 c.

Elles se répartissent ainsi :

<i>Effets à payer</i> . . . . .	Fr. 41.609.793 52
<i>Correspondants et Comptes courants</i> . . . . .	224.652.312 »
<i>Coupons à payer</i> . . . . .	15.471.192 40
<i>Dotation en faveur du personnel</i> . . . . .	1.098.995 09
<i>Comptes divers</i> . . . . .	10.306.743 24
TOTAL ÉGAL . . . . .	Fr. <u>293.139.036 25</u>

L'importance du compte *Correspondants et Comptes courants* provient, pour une large part, de sommes considérables laissées en dépôt par les gouvernements étrangers et par des Sociétés diverses pour assurer leur service de Trésorerie et pour faire face au paiement de leurs coupons.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer qu'une partie considérable de ces exigibilités est soumise à des conditions de préavis ou à des échéances connues à l'avance.

Vous remarquerez que le compte *Dotation en faveur du personnel* fait pour la première fois l'objet d'un chapitre distinct;

jusqu'ici, ce compte figurait dans les comptes divers, mais en raison des mesures qu'il a prises en faveur du personnel, votre Conseil a décidé de créer une rubrique spéciale.

Les autres chapitres du Passif s'élèvent à la somme de 162,468,796 fr. 60 c. Ils appartiennent à la Société elle-même et se répartissent comme suit :

<i>Capital social</i> . . . . .	Fr. 75.000.000 »
<i>Réserve légale</i> . . . . .	6.737.250 »
<i>Réserve extraordinaire et fonds de prévoyance</i> (déduction faite des 2,841,161 fr. 53 c. appartenant aux Administrateurs en exercice) . . . . .	57.550.000 »
<i>Profits et Pertes</i> (Report de l'Exercice 1907). . . . .	9.318.582 05
<i>Profits et Pertes</i> (Exercice 1908) . . . . .	13.862.964 55
TOTAL mentionné plus haut. . . . .	Fr. <u>162.468.796 60</u>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Ainsi que vous le voyez, le compte de *Profits et Pertes* se solde par un bénéfice de 13,862,964 fr. 55 c., supérieur de 4,117,986 fr. 64 c. au chiffre de 1907.

Le chapitre *Fonds Publics, Actions et Obligations* qui, l'année dernière, avait laissé une perte de 1,951,551 fr. 56 c., a au contraire, donné pour l'Exercice 1908 un bénéfice de 6,514,533 fr. 84 c.; nous devons d'ailleurs vous faire remarquer qu'une grande partie de ce bénéfice provient de la vente de titres réalisés au cours de l'Exercice.

Les autres chapitres ont laissé des profits moindres que l'année précédente; c'est ainsi que les commissions ont produit 2,980,543 fr. 70 c. au lieu de 4,520,998 fr. 96 c.; les intérêts et bénéfices du Portefeuille 6,115,557 fr. 24 c. contre 7,736,620 fr. 86 c., les reports 760,825 fr. 41 c. contre 1,581,023 fr. 91 c., les Succursales 896,696 fr. 18 c. au lieu de 949,729 fr. 30 c.

Au débit du compte de Profits et Pertes figurent les frais généraux qui se montent à 3,405,191 fr. 82 c. en augmentation de 313,348 fr. 26 c. sur le chiffre de 1907. Cette augmentation provient: 1° du chiffre plus élevé de l'allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris, allocation dont l'importance croît en raison même de l'augmentation des bénéfices; 2° de l'inscription de l'annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le personnel à Paris, soit 134.000 francs.

Cette somme figure pour la première fois au débit du compte de Profits et Pertes, et remplace le prélèvement que vous votiez chaque année pour le Fonds de secours et de prévoyance pour les Employés.

Votre Conseil vous propose de répartir comme suit les bénéfices :

Profits et Pertes 1908 . . . . .	Fr.	13.862.964 55
Solde reporté de l'Exercice 1907. . . . .		9.318.582 05
		<hr/>
ENSEMBLE. . . . .	Fr.	23.181.546 60

A la réserve légale afin que celle-ci atteigne le maximum prévu par les Statuts. Fr. 762.750 »

Aux Actionnaires 65 francs  
par action . . . . . 9.750 000 »

Au Conseil d'Administration 10 % s/6.666.666 fr. 66 . 666.666 66

---

11.179.416 66

Reste. . . . . Fr. 12.002.129 94

Au Fonds de prévoyance sur lesquels 1,800,000 francs appartiendraient aux Actionnaires et 200,000 francs aux Administrateurs en exercice. . . . . 2.000.000 »

---

Le SOLDE, soit. . . . . Fr. 10.002.129 94

---

serait reporté à nouveau.

Le dividende de 65 francs dont votre Conseil vous propose la distribution, et qui est supérieur de 5 francs à celui de l'exercice précédent, est le plus élevé qui ait été distribué depuis la fondation de votre Société; quant aux réserves de toute nature vous appartenant, elles s'élèvent à 76,852,129 fr. 94 c., en y comprenant le report à nouveau de 10,002,129 fr. 94 c., dépassant ainsi de 1,852,129 fr. 94 c. le montant du Capital Social.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le Bilan et les Comptes de l'Exercice 1908, tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'Administration.

Paris, le 3 Avril 1909.

*Les Commissaires,*

R. SAUTTER, G. TEYSSIER.

## RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 28 AVRIL 1909

### Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1908, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration;

Décide de prélever sur les bénéfices, en vertu de l'article 47 des Statuts, une somme de 2.000.000 de francs, dont 90 % seront portés au crédit du compte « Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires » et 10 % au crédit du compte « Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice »;

Et fixe à **65** francs par action le montant du dividende pour l'Exercice 1908.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, le solde, soit **45** francs par action, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1909, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

**Deuxième Résolution**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit M. A. CHOPPIN DE JANVRY, Censeur.

**Troisième Résolution**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

MM. R. SAUTTER.

et G. TEYSSIER.

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1909, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

---

**COMPTES**

De l'Exercice 1908

---

BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1908.

ACTIF

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.	25.977.734 68	3.337.635 82	29.315.370 50
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	1.467.834 »	599.108 35	2.066.942 35
Portefeuille. . . . .	Paris et Province . . . . .	26.306 75	35.092.421 42
	Étranger . . . . .	4.975.333 32	13.781.837 92
Succursales. . . . .	Comptes fixes. . . . .	» »	41.324.052 15
	Comptes courants . . . . .	» »	
Comptes courants des Syndicats. . . . .	6.307.914 77	67.895 52	6.375.810 29
Correspondants et Comptes courants . . . . .	130.220.315 05	36.627.451 44	166.847.766 49
Reports . . . . .	69.323.140 10	11.253.860 75	80.577.000 85
Liquidation 31 Décembre 1908 . . . . .	1.243.838 50	»	1.243.838 50
Coupons à encaisser. . . . .	1 242.024 05	629.727 44	1.871.751 49
Avances sur garanties . . . . .	1.810.284 75	1.504.824 60	3 315.109 35
Fonds d'États. . . . .	11.189.071 13	372.558 »	11.561.629 13
Actions et Obligations . . . . .	61.706.397 15	6.094.812 »	67.801.209 15
Participations diverses . . . . .	17.480.102 68	7.469.969 51	24.950.072 19
Comptes divers . . . . .	2.620.099 69	3.076.855 82	5.696.955 51
Immeubles de la Société . . . . .	7.264.167 39	687.111 85	7 951.279 24
	Fr. 423.049.595 36	76.723.451 17	499.773.046 53

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social . . . . . Fr.	75.000.000 »	» »	75.000.000 »
Réserve légale . . . . .	6.737.250 »	» »	6.737.250 »
Réserve extraordinaire. . . . .	21.250.000 »	» »	60.391.161 53
Fonds de prévoyance. . . . .	36.300.000 »	» »	
— prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice. . . . .	2.841.161 53	» »	
Effets à payer . . . . .	40.260.919 63	1.348.873 89	41.609.793 52
Succursales. . . . .	Comptes fixes. . . . .	» » 8.000.000 »	41.324.052 15
	Comptes courants . . . . .	» » 33.324.052 15	
Correspondants et Comptes courants. . . . .	195.002.594 65	29.649.717 35	224.652.312 »
Coupons à payer . . . . .	15.453.425 60	17.766 80	15.471.192 40
Dotations en faveur du Personnel (compte ancien) . . . . .	1.098.995 09	» »	1.098.995 09
Comptes divers . . . . .	6.820.398 44	3.486.344 80	10.306.743 24
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1907 . . . . .	9.318.582 05	» »	9.318.582 05
Profits et pertes. — Exercice 1908 . . . . .	12.966.268 37	896.696 18	13.862.964 55
	Fr. 423.049.595 36	76.723.451 17	499.773.046 53

**COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1908)**

**DOIT**

**AVOIR**

<b>I</b>			
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . .	Fr.	249.767 42	
<b>II</b>			
Appointements, gratifications et frais de bureaux . . . . .		1.813.001 27	
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc. . . . .		275.881 29	
<b>III</b>			
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque . . . . .		68.985 79	
<b>IV</b>			
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel à Paris . . . . .		134.000 »	
<b>V</b>			
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>			
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .		100.000 »	
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .		8.480 »	
<b>VI</b>			
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris . . . .		755.076 05	
<b>Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général . . . . .</b>		<b>13.862.964 55</b>	
		<b>Fr. 17.268.156 37</b>	
Commissions . . . . .	Fr.	2.980.543 70	
Intérêts et bénéfice du portefeuille . . . . .		6.115.557 24	
Reports . . . . .		760.825 41	
Fonds publics, Actions et Obligations . . . . .		6.514.533 84	
Bénéfice net des Succursales . . . . .		896.696 18	
		<b>Fr. 17.268.156 37</b>	

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

<b>Bénéfice net</b> . . . . .	Fr	13.862.964 55
Réserve légale . . . . .	»	762.750
SOLDE reporté de l'Exercice 1907 . . . . .		13.100.214 55
		9.318.582 05
		22.418.796 60
A répartir :		
Aux Actionnaires : { Intérêts à 5 % . . . . .	Fr.	3.750.000 »
{ Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 6,666,666 66.		6.000.000 »
Ensemble Soixante-cinq francs par Action sur les 150.000 Actions . . . . .	Fr.	9.750.000 »
Au Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 6,666,666 66. . . . .		666.666 66
	Fr.	10.416.666 66
Au fonds de prévoyance { Appartenant aux Actionnaires . . . . .	Fr.	1.800.000 »
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice		200.000 »
		2.000.000 »
SOLDE à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1909 .	Fr.	10.002.129 94
		12.416.666 66

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM	MM. G. M. BOISSEVAIN.
	P. W. SCHOLTEN.
	C. H. VAN TIENHOVEN.
BRUXELLES	MM. Ch. BALSER.
	A. LÉON.
	C <sup>te</sup> d'OUTREMONT.
GENÈVE	MM. A. CHENEVIÈRE.
	J. ODIER.
	E. PICTET.
	E. SAUTTER.

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR . . . . .	M. J. G. SIEGERS.
SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. M. H. GODSCHALK.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. J.-B. HERT j <sup>or</sup> .
	J. VAN VELSEN.
DIRECTEUR . . . . .	M. Chev. R. de BAUER.
DIRECTEUR-ADJOINT . . . . .	M. L. BAUER.
SOUS-DIRECTEURS . . . . .	MM. H. RULOFFS.
	ROBERT DE BAUER.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. A. ORTMANS.
	E. BASTADY.
DIRECTEUR . . . . .	M. A. ROCH.
SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. G. AUBERT.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. A. WENGER.
	G. ROCH.

